



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6929

du 09/01/2019

Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Comptage des élèves du 15 janvier 2019.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 15/01/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Comptage du 15 janvier 2019 - constitution du fichier de tous les élèves.
-----------------------	---

Mots-clés	Comptage des élèves - 15 janvier 2019 - Financement
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement - Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Anne HELLEMANS - Directrice Générale a.i

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Voir circulaire		

Comptage des élèves au 15 janvier 2019

Madame,
Monsieur,

Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le comptage des élèves en date du 15 janvier 2019 est d'une importance extrême : c'est sur lui que repose la majeure partie du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme chaque année, un fichier de la population scolaire francophone doit être remis à la Cour des Comptes pour contrôle et validation.

Veillez, à cette fin, nous transférer les données de tous les élèves inscrits dans votre école le **mardi 15 janvier 2019 à la dernière heure de cours.**

Attention cependant de ne pas prendre en compte :

- les élèves inscrits mais qui ne sont jamais venus (hormis ceux sous certificat médical longue durée)
- les élèves ayant quitté définitivement votre établissement avant le 15 janvier 2019
- les élèves inscrits qui ne se sont pas présentés à l'école depuis le début de l'année scolaire.

Transfert des données

Principe :

Pour rappel, tous les établissements, quel que soit leur niveau ou type et quel que soit le réseau auxquels ils appartiennent, envoient les données de leurs élèves dans la base SIEL, soit directement dans l'application accessible sur le web, soit par l'envoi de ces données depuis leur application locale. C'est la confirmation réalisée par l'utilisateur école qui certifie au Service Comptage des Elèves que les données sont correctes aux yeux de l'établissement. Ces données seront validées ou corrigées par le vérificateur lors de son passage.

Si la « photo » du SIEL de chaque école est utilisée à deux dates de référence (comptage d'octobre et de janvier), il importe de rappeler que les données de SIEL doivent être adaptées en permanence, et notamment dans le cas de la clôture d'un élève ou dans celui de l'inscription d'un nouveau.

Mode d'emploi et contacts :

Chaque utilisateur se référera au paragraphe qui le concerne en fonction de sa situation propre.

Utilisateur de l'application SIEL en direct sur le web :

- Les utilisateurs de l'application SIEL directement sur le web trouveront le mode d'emploi détaillé sur la page d'accueil du site (www.am.cfwb.be , vous cliquez sur la ligne SIEL).
- En cas de difficulté lors de l'encodage des élèves ou du transfert des données vers l'Administration, le numéro du helpdesk SIEL est le suivant : 02 690 8255. (des

permanences téléphoniques sont garanties à partir du 7 janvier 2019 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h).

Utilisateur de l'application Creos :

- En cas de souci lié à l'application Creos, vous pouvez contacter leur service de helpdesk au 04 226 93 97. Si un problème se produit à l'envoi vers SIEL : 02 690 8255 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h).
- Le service centralisé de helpdesk Creos est joignable à l'adresse générale creos@cecp.be

Utilisateur de l'application ProEco :

- Le mode d'emploi d'envoi vers SIEL depuis l'application ProEco est consultable à l'adresse : www.infodidac.be/siel/.
- En cas de souci lié à l'application ProEco, vous pouvez contacter leur service de helpdesk au 02 256 72 00. Si un problème se produit à l'envoi vers SIEL : 02 690 8255 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h).

Un mail peut également être envoyé à l'adresse générale siel@infodidac.be

Pour rappel, le transfert des populations par l'application PRIMVER ou par le programme de gestion scolaire ProEco entraîne le transfert des données de SIEL vers l'Administration.

Il est donc demandé aux établissements scolaires **de procéder au plus tard pour le mardi 29 janvier 2019 au transfert de tous les élèves inscrits** (y compris les élèves libres) à la date du 15 janvier 2019 à la dernière heure de cours.

Je vous remercie d'avance de votre collaboration attentive.

Anne HELLEMANS
Directrice générale a.i